

Conseil de la métropole du 16 juillet 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date de convocation
10 juillet 2020

Conseillers en exercice
66

Président : M. François CUILLANDRE

Secrétaire de séance : Mme Marion MAURY

Le Conseil de Brest métropole s'est réuni le jeudi 16 juillet 2020 à 09 heures 30 minutes, sous la Présidence de M. François CUILLANDRE, Président.

ETAIENT PRESENTS :

M. F. CUILLANDRE, Président, M. S. ROUDAUT, Mme T. QUIGUER, M. M. GOURTAY, M. D. CAP, M. R. PICHON, M. Y. NEDELEC, M. P. OGOR, Mme B. ABIVEN, M. Y. GUEVEL, M. F. JACOB, Mme P. SALAUN-KERHORNOU, M. G. DISSAUX, M. A. GOURVIL, Mme V. KERGUILLEC, Mme F. BONNARD-LE FLOC'H, M. Y. DU BUIT, M. L. PERON, M. H. BRUZAC, M. T. FOVEAU, M. J-M. LE LORC'H, Vice-Présidents.

M. J. GOSSELIN, M. C. PETITFRERE, Mme M. BRONEC, Mme C. ANDRIEUX, Mme A. DELAROCHE, Mme C. BRUBAN, M. L. GUILLEVIN, M. P. EVEN, Mme A. ARZUR, M. G. KERJEAN, Mme C. LE ROY, Mme P. ALBERT, Mme J. HERE, Mme C. MIGOT, M. F. PELLICANO, Mme S. JESTIN, M. R. SALAMI, Mme N. CHALINE, M. E. GUELLEC, Mme E. KUCHEL, Mme M. MAURY, Mme M. MAILLARD, Mme B. MALGORN, M. J-P. RICHARD, M. B. CALVES, M. J-P. ELKAIM, Mme L. KERMAREC, Mme V. BOURBIGOT, Mme N. L'HOSTIS, M. M. COATANEA, Mme C. ORVOEN, M. B. NICOLAS, M. S. MICHEL, Mme P. HENAFF, M. D. MOAN, Mme R. THOMAS, M. J-L. BATANY, Mme F. GUENEUGUES, Mme P. LAVERGNE, M. T. HELIES, M. J. LE BRIS, M. X. RIOUAL, Mme M. QUETIER, Conseillers.

ABSENT(S) EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. P. APPERE, Mme C. BOURNOT-GALLOU, Conseillers.

C 2020-07-066 ADMINISTRATION GENERALE

Application de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité – Fonctionnement des groupes d'élu.e.s du Conseil de la métropole du 4 juillet 2020 au 31 décembre 2020.

CONSEIL DE LA METROPOLE DU 16 JUILLET 2020
Délibération n° C 2020-07-066

Le rapporteur, M. Yann GUEVEL
donne lecture du rapport suivant

ADMINISTRATION GENERALE – Application de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité – Fonctionnement des groupes d'élus du Conseil de la métropole du 4 juillet 2020 au 31 décembre 2020.

NOTE DE SYNTHÈSE

Les articles L.2121-28 et L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) prévoient la possibilité de prendre en charge par la collectivité les frais de documentation, de courrier et de télécommunication des groupes d'élus.

Dans ce cadre, chaque groupe d'élus du Conseil de la métropole disposera, du 10 juillet 2020 au 31 décembre 2020, pour ses frais de documentation, abonnements, presse, consommations téléphoniques, fournitures de bureau, photocopies, affranchissements, et sur la base du nombre de ses membres connu au 10 juillet 2020, d'un crédit tel que défini ci-dessous :

Groupe Union de la gauche, des écologistes et des citoyens :	4 853.50 €
Groupe Intercommunal des Communes Associées :	3 283.25 €
Groupe Brest, c'est Vous ! :	856.50 €
Groupe Brest Progressiste :	285.50 €
TOTAL	9 278.75 €

Par ailleurs, des locaux sont mis à disposition des différents groupes d'élus pour les activités directement liées au fonctionnement de ceux-ci. Aucune utilisation de ces locaux, à des fins autre n'est autorisée.

DELIBERATION

En conséquence, il est proposé au Conseil de la métropole, d'approuver les dispositions qui précèdent et d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à leur mise en œuvre.

Décision du Conseil de la métropole :

ADOPTE A L'UNANIMITE